



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC

La ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable informe la population que le projet des cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondation 2019 est désormais disponible et peut être consulté via les sites électroniques www.waasser.lu / www.emwelt.lu / eau.geoportail.lu ou également sur le site internet www.reckange.lu

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le projet est déposé jusqu'au 17 septembre 2019 inclus au Service technique de la commune de Reckange-sur-Mess où le public peut en prendre connaissance.

Les observations contre le projet sont à déposer jusqu'au 17 septembre 2019 inclus

- auprès du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Reckange-sur-Mess qui les transmet à la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
- ou bien directement auprès de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable:
 - moyennant un courriel à l'adresse électronique zones.inondables@eau.etat.lu
 - par la fonction «Feedback» du site eau.geoportail.lu
 - par voie postale à l'adresse suivante:

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
Cartes zones inondables
L-2918 Luxembourg

Reckange-sur-Mess, le 17 juin 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Carlo MULLER
Bourgmestre

Savas KOROGLANOGLOU
Secrétaire communal

17.06.2019 – 17.09.2019

1-2019-013

www.reckange.lu